

TABLEAU DES SERVITUDES

TYPE	NOM	Texte de référence	Gestionnaire/Service
AC1	Zones de protection des monuments historiques	Article 28 de la loi du 2 mai 1930 Monument partiellement inscrit– Château (La tour ronde de l'escalier ainsi que les tours d'angle, la tour-pigeonnier et les fossés) Monument partiellement inscrit – Château de la Barthe (le portail d'entrée en pierre) Monument classé – Croix de chemin	DRAC
SUP 1	Transport de gaz	Article L 555-16 du code de l'environnement	TERREGA
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières Ces servitudes s'appliquent à l'ensemble du territoire communal	Arrêté du 25 juillet 1990	DGAC